

Le syndicat des Ecoliers.

Numéro d'inventaire : 1979.26378

Auteur(s) : Georges Omry

Type de document : image imprimée

Date de création : 1908

Description : gravure en noir et blanc sous forme de 6 vignettes feuille de journal découpée et jaunie

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 178 mm

Notes : Histoire humoristique en 6 vignettes de deux représentants syndicaux des écoliers qui destituent leur professeur au nom de tous les élèves signature dans la gravure : "Georges Omry" Georges Omry : auteur et dessinateur pour la jeunesse. Il est mort en 1914. datation manuscrite "1908"

Mots-clés : Activités sociales, syndicales, politiques des élèves, étudiants, enseignants
Littérature de jeunesse (y compris les contes et légendes), publicité relative à la littérature de jeunesse

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

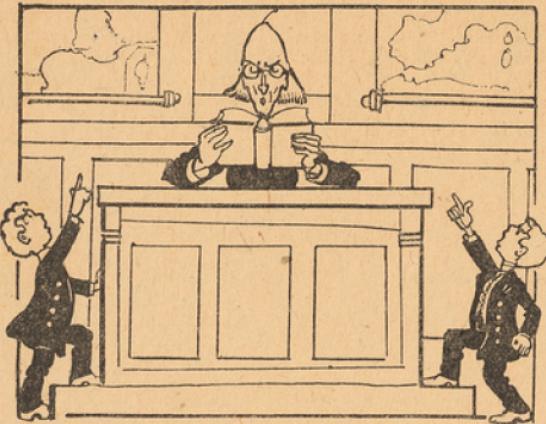
Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

ill.

Le Syndicat des Ecoliers

Dessins de GEORGES OMRY

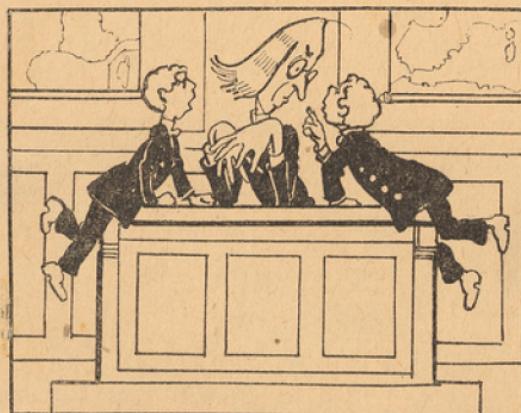


Le Professeur. — Prenez en note les leçons et les devoirs que vous aurez à me faire pour demain.

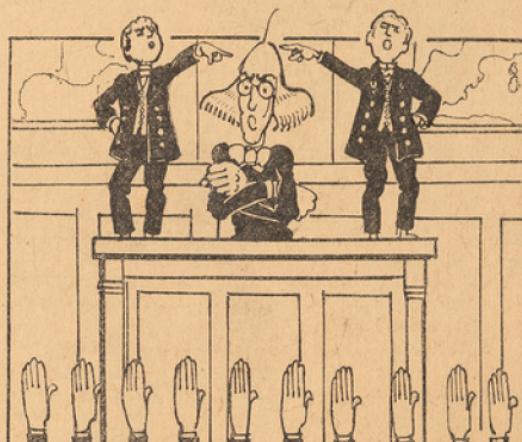
Deux élèves. — Halte-là !... Les temps de la tyrannie sont passés...



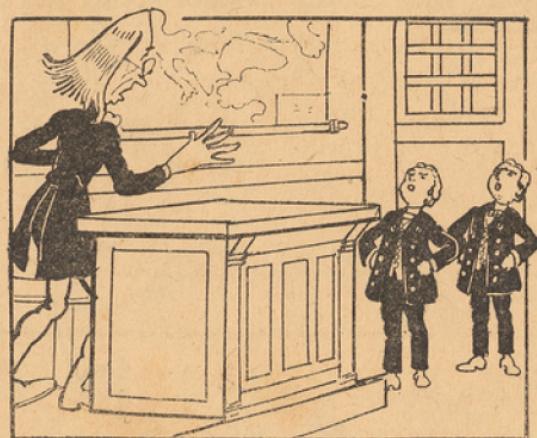
« ... Vous oubliez que depuis la création du Syndicat général des écoliers, vous n'avez plus le droit de nous gouverner sans contrôle.



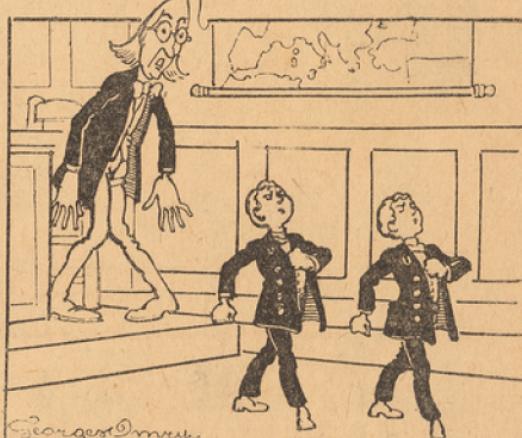
« Nous sommes les deux membres délégués du Syndicat dont les statuts ne vous permettent pas de donner devoirs et leçons si la majorité de la classe ne les a pas acceptés par acclamations.



« Aussi nous vous adressons hautement un ordre du jour de blâme, à moins que le vote de la classe n'approuve votre conduite ; ceux qui, au contraire, pensent comme nous, lèvent la main.



« À l'unanimité, la classe vous désapprouve. Puisque vous êtes mis en minorité, il ne vous reste plus qu'à donner votre démission.



« Nous vous prions toutefois d'assurer le service en attendant que nous nous soyons concertés avec M. le Proviseur, pour la nomination du nouveau professeur.

1908

